

ASSOCIATIONS

VOUS CHERCHEZ UNE SOLUTION
POUR VOS BESOINS EN EMPLOIS ?

*Le Groupement d'Employeurs,
une solution accessible*



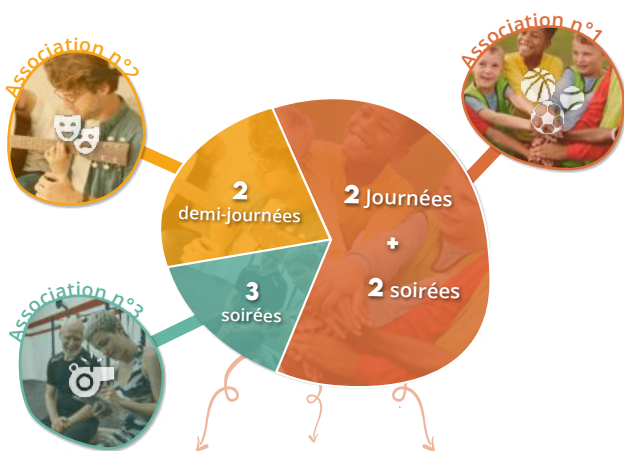
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le **GroupeMENT d'Employeurs (GE)** est une association dont l'objet est la mise à disposition de salarié(s) à ses adhérents.

Le **GE** permet le partage de salarié(s) entre différentes structures (associations, entreprises, collectivités) ayant des besoins en emplois à temps partiel récurrent.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Exemple de la semaine type d'un chargé de développement partagé entre trois associations



LE SALARIÉ



A un seul employeur = le Groupement d'Employeurs



A un seul contrat de travail = CDI



A trois lieux de travail = les associations adhérentes au GE



Travaille 5 j / semaine



Travaille à temps plein

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS, UNE SOLUTION POUR VOS EMPLOIS

LE GE PERMET DE :

Répondre à vos besoins
en recrutement à temps partiel

Simplifier vos démarches
administratives liées à l'emploi

Offrir une expérience diversifiée
au salarié et un accès à la formation

Répondre à vos besoins en recrutement
sur certaines périodes de l'année

Développer l'activité de votre association
à la hauteur de vos moyens

Soulager le bénévolat en professionnalisant
certaines activités de votre association

COMMENT FAIRE APPEL À UN GE ?

- 1 Vous exposez votre besoin en emploi au GE
- 2 Votre structure adhère au GE
- 3 Le GE vous propose des candidats puis recrute en fonction de vos besoins
- 4 Vous intégrez le salarié au sein de votre association
- 5 Vous recevez chaque mois une facture correspondant au temps de travail du salarié

DIRIGEANTS ET BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS

LE GE PEUT RÉPONDRE À VOS PROBLÉMATIQUES DE RECRUTEMENT

LE GE RÉPOND À VOS BESOINS À TEMPS PARTIEL

Exemple d'un comité Sportif

Nous avons besoin d'animateurs sportifs mais seulement pour quelques demi-journées par semaine.

Adhérer à un Groupement d'Employeurs nous a permis de **répondre à nos faibles besoins sur certaines périodes de l'année** par le partage de l'emploi avec d'autres associations sportives.

LE GE SOUTIENT VOTRE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Exemple d'une association culturelle

Nous avons besoin d'un professeur de musique **huit heures par semaine**. Or, nous n'avons pas **le temps, ni les moyens financiers, ni l'expertise** pour recruter nous-même.

Faire appel à un GE à été bénéfique pour notre petite association en répondant à ce besoin.

LE GE AIDE À PROFESSIONNALISER VOTRE ASSOCIATION

Exemple d'une association environnementale

Notre association rencontrait des **difficultés à se développer**. Nous n'osions pas passer le cap du **recrutement** à cause de **faible temps de travail** à proposer aux salariés.

Le GE nous a permis d'**intégrer une chargée de développement** deux jours par semaine, que nous partageons avec deux autres associations.

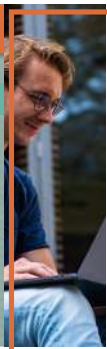
UN OUTIL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

LE GE PEUT CONTRIBUER À LA FORMATION DE VOS FUTURS SALARIÉS

Exemple de Thomas - Community Manager

J'ai d'abord intégré un GE par la voie de l'**alternance**, j'étais mis à disposition auprès de trois clubs sportifs. A la suite de mon apprentissage, **le GE m'a proposé un CDI à temps plein** pour continuer de travailler auprès de ces clubs.

Aujourd'hui, je suis à mon tour tuteur de deux apprentis.

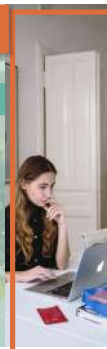


LE GE PERMET DE PROPOSER DES EMPLOIS À TEMPS PLEIN

Exemple d'Emilie - Chargée d'accueil

Je suis **salariée** d'un GE depuis Septembre 2017 en tant que Chargée d'accueil et Assistante administrative.

J'ai d'abord été recrutée en **CDD à temps partiel** puis en **CDI à temps complet** grâce à un emploi partagé entre une collectivité et une association.



LE GE SÉCURISE L'EMPLOI ASSOCIATIF

Exemple de Philippe - Educateur Sportif

Je suis issu d'une **reconversion professionnelle**.

J'ai passé un **BP JEPS Basket** et je souhaitais retrouver un emploi stable à la sortie de ma formation.

Grâce au Groupement d'Employeurs, mon emploi est sécurisé par **un CDI à temps plein**. Le GE m'a accompagné dans mon projet et me permet d'évoluer au quotidien.



VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE CONCERNÉE ?

DANS QUELS CAS FAIRE APPEL À UN GE ?



Vous souhaitez **embaucher pour quelques heures** dans la semaine, le mois ou l'année ?



Vous **recherchez chaque année à la même période** des salariés en CDD ?



Vous voulez bénéficier de compétences mais vous **ne pouvez pas seul et à temps plein** ?



Vous souhaitez **pérenniser et assurer la stabilité** de vos salariés les plus précaires ?



**ADRESSEZ-VOUS
AUX GE DE VOTRE
TERRITOIRE !**



**OU RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DU CENTRE DE
RESSOURCES DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**



Le **CRGE Occitanie** est une association paritaire de loi 1901. Son objet est la **création d'emplois durables et pérennes** sur la Région Occitanie par le développement des Groupements d'Employeurs.



www.cрге-occitanie.fr



09 67 08 04 53



contact@cрге-occitanie.fr